FOIRE AUX QUESTIONS *au 25 septembre 2026*

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

LA DOMITIENNE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LES ORDURES MÉNAGÈRES

Une collecte par semaine, est-ce que ça va suffire ?

OUI, à condition que le bac contienne uniquement les véritables ordures ménagères résiduelles.

Notre dernière analyse du contenu des poubelles d'ordures ménagères, réalisée en juin 2026, montre que **80 % du contenu des bacs devraient être déposés dans d'autres contenants** (par exemple, presque la moitié de la poubelle devrait se retrouver dans un composteur).



Seulement 20 % sont réellement des ordures ménagères résiduelles.

BIEN TRIER + COMPOSTER = MOINS DE DÉCHETS DANS LE BAC.

Qui est concerné par la collecte 1 fois par semaine ?

Vous êtes concerné(e)s si :
vous disposez d'un **bac individuel** collecté en porte-à-porte.

Vous n'êtes pas concerné(e)s si :
vous utilisez un **conteneur collectif** pour vos ordures ménagères *(ceux-ci continueront à être collectés 3 fois par semaine).*

Et les artisans / commerçants ?

La logique est la même que pour les autres habitants. Si vous êtes collecté(e)s en porte à porte *(et sous certaines conditions notamment concernant la redevance spéciale)*, vous avez été contacté(e)s afin d'identifier vos potentiels besoins spécifiques.

Et si mon foyer a réellement besoin de plus de volume ?

La taille du bac peut être adaptée au cas par cas, notamment pour les familles nombreuses qui trient correctement.
Vous pensez être concerné(e)s ? Contactez le 04 67 90 40 95.

Si on collecte moins, pourquoi la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) ne baisse-t-elle pas ?

Parce que le coût du service ne dépend pas uniquement du nombre de collectes.

La majeure partie des ordures ménagères résiduelles est enfouie. Le traitement de ces déchets est soumis à la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), un impôt prélevé par l'Etat dès lors qu'une tonne de déchets est enfouie et dont le montant augmente de manière exponentielle.

> **2019 : 24€ / tonne**
> **2025 : 65€ / tonne**
> **Projection 2030 : 85€ / tonne**

Conclusion : nous avons tous intérêt à ce que le volume des ordures ménagères baisse.

J'entends parler de « tarification incitative », qu'es aquo ?

Le service des déchets est aujourd'hui majoritairement financé par la TEOM. Il est possible d'introduire une « part incitative » dans ce financement, avec une facturation en fonction de l'utilisation du service comme pour l'eau, l'électricité...
La Domitienne étudie actuellement les avantages et inconvénients à faire reposer les ressources du service sur le nombre de bacs levés et/ou le volume de déchets déposé par chaque foyer.

LE PAPIER

A partir du 1er décembre 2026, le bac bleu individuel (papiers) disparaît. En effet, les papiers seront à déposer en Point d'Apport Volontaire.

Pourquoi ne faut-il pas jeter le papier dans le bac jaune ?

Tout comme le verre, **le papier se trie à part.**
S'il est déposé dans le bac jaune, il arrive au centre de tri avec les emballages et doit alors être repéré, extrait du flux et réorienté vers la filière papier.

Cette étape supplémentaire mobilise des opérations de tri et de transport et **génère des coûts pour La Domitienne et donc pour l'usager.**

Et mon bac bleu, j'en fais quoi ?

Si vous souhaitez que votre bac bleu soit récupéré en porte à porte, veuillez le laisser devant chez vous aux dates habituelles de passage, entre le 1er et le 14 décembre 2026. Si vous souhaitez le conserver, il conviendra de ne plus le sortir.

Des questions ? RDV lors de l'une de nos réunions publiques :

Mercredi 4 novembre – 18h
Salle Polyvalente, Route de Nissan, Lespignan

Mardi 10 novembre – 18h
Centre François Mitterrand, Boulevard Victor Hugo, Cazouls-lès-Béziers

Mercredi 18 novembre – 18h
Salle Multiculturelle Georges Rosi, 26 Rue du Stade, Vendres

Jeudi 19 novembre – 18h
Esprit Gare, Place Marcel Barrère, Maraussan

Mercredi 2 décembre – 18h
Salle Claude Nougaro, Chemin des Canagues, Montady

ou contactez le 04 67 90 40 95